

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 52
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le samedi 7 octobre à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le jeudi 24 août 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS : 5

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS : BOS Edouard

POUVOIRS : Michel JORCIN à Stéphane GIRARD

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : délibération de soutien au projet de Territoire à énergie positive de l'Oisans (TEPOS)

La Communauté de communes de l'Oisans (CCO) a adopté à l'unanimité un *Plan climat énergie territorial* (PCET) le 30 juin 2016. Les actions déjà engagées visent à atteindre une sobriété énergétique, une meilleure performance énergétique, associée à l'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique consommé. L'Oisans propose de renforcer son engagement dans la démarche de transition énergétique.

La Communauté de communes a été labélisée le 20 avril 2017 *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* (TEPCV) en devenant par le Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. Afin de concrétiser cette labellisation, la CCO souhaite déposer un dossier régional *Territoire à énergie positive* (TEPOS) en octobre 2017. La labellisation TEPOS permet de bénéficier de soutiens supplémentaires de L'ADEME et de la Région Rhône-Alpes.

L'objectif est d'engager les territoires dans une démarche de transition énergétique sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050, en travaillant sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.



À l'échelle communale, différentes actions ont été engagées ou sont prévues dans cette perspective :

en matière d'économie d'énergie :

- rénovation thermique des logements communaux et du bâtiment de la Mairie,
- rénovation thermique de la bergerie d'alpage en projet,

en matière de production ou d'utilisation d'énergie renouvelable :

- installation de panneaux solaires photovoltaïque sur les bâtiments isolés,
- remplacement des installations solaires existantes,

Aussi, Monsieur le Maire propose que la Commune d'Oulles-en-Oisans apporte son soutien à la candidature intercommunale et s'engage par ses actions propres à participer à la mise en œuvre des trajectoires énergétiques qui seront dégagées dans le cadre de cette candidature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide

- d'apporter son soutien entier à la démarche engagée et à la mise en œuvre des actions qui auront été retenues à l'issue des différentes études dans le cadre du projet ;
- d'assurer la Communauté de communes de son investissement dans la limite des compétences et de son territoire pour l'aider à devenir un territoire à énergie positive.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD